

Chargés de mission, qui, à la diligence du Président, peuvent être associés aux travaux du Bureau suivant les sujets mis à l'ordre du jour :

- * **Marketing et Partenariat**
- * **Direction Nationale de l'Arbitrage**
- * **Désignation des Délégués**
- * **Outre-Mer**

M. Joël QUINIOU
M. Jean-Claude PUYALT
M. Henri FAVRE
M. Henri MIGEREL

III – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

- M.DJORKAEFF donne lecture du courrier de M. Lysian MOUQUET et le remercie au nom de la Commission pour ses propos chaleureux.

Il donne ensuite connaissance :

- de la décision du Conseil Fédéral adoptant le cahier des charges relatif à la sécurité des rencontres de Coupe de France.
- des lettres de l'ES HAUT ADOUR (Ligue du Midi-Pyrénées) et du HAVRE CAUCRIAUVILLE (ligue de Normandie). Pris connaissance.
- de la copie du courrier adressé par la Direction des Services Financiers au club de LYON DUCHERE quant à la régularisation financière de la rencontre LYON DUCHERE/TOULOUSE du 07/01/2006.

Tableau d'Honneur Caisse d'Epargne

La Commission souhaite qu'une meilleure information soit assurée auprès des ligues en relation avec les Caisses Régionales de la Caisse d'Epargne.

IV – REPARTITION DES ACTIONS COMMERCIALES

La Commission propose de transmettre au Conseil Fédéral les nouvelles modalités de répartition des actions commerciales conformément au document joint.

Ainsi, près de 9 millions d'euros (hors dotation ballons) seront alloués aux clubs. Hors feuille de recettes, les frais de séjour revalorisés alloués aux clubs visiteurs s'élèvent à 317.200 euros et la part des Ligues à 500.000 euros.

Par ailleurs, le prélèvement de la FFF sur la recette des matchs est supprimé.

La Commission se réjouit de ces différentes mesures destinées à favoriser les clubs et les ligues et à apporter plus de lisibilité aux documents financiers.

Lors des tours régionaux, les pratiques en matière de recettes des matchs découlant de l'article 12.2 du règlement font état d'une certaine disparité. M.PECQUEUR est chargé de conduire une étude sur cette question.

V – COMPETITION 2006-2007

- Le planning des réunions de la saison 2006-2007 est rectifié et adopté tel qu'il figure en annexe.

- Port des équipements

Le Président précise que cinq clubs amateurs ont souhaité jouer en Coupe de France avec leurs équipements habituels. Après un large échange de vues, la Commission préconise le maintien des couleurs retenues jusqu'au 8^{ème} tour inclus.

- Terrains/Sécurité

A la demande de M.GAUBERT, il est précisé qu'une nouvelle information sera faite sur ce point. Le CD Coupe de France en cours de finalisation sera également adressé aux clubs vainqueurs à partir du 6^{ème} tour.

VI – PARTICIPATION DES EQUIPES D'OUTRE-MER

La Commission confirme son accord sur le document financier relatif aux conditions sportives et financières de la participation des clubs d'Outre-Mer et le transmet pour approbation au Conseil Fédéral.

Les clubs qualifiés des ligues suivantes pour le 7^{ème} tour disputent leur rencontre :

- * en Outre-Mer : **NOUVELLE-CALEDONIE, MARTINIQUE, GUYANE et MAYOTTE**
- * en Métropole : **REUNION, GUADELOUPE et POLYNESIE**

VII – PERSPECTIVES

La Commission propose de retenir la candidature de la Ligue du Nord Pas de Calais pour l'accueil du tirage au sort décentralisé des 1/32^{èmes} de finale en décembre 2007.

Par ailleurs, la Commission renouvelle le principe d'un séminaire décentralisé. M. SOUBABERE propose de retenir la Ligue d'Aquitaine comme lieu d'accueil de cette réunion.

VIII – PROCHAINES REUNIONS

- * Bureau le mercredi 8 novembre 2006 à 15 heures 30 – au siège de RFO
- * Plénière le jeudi 9 novembre 2006 à 09 heures 30 – à la Maison du Sport Français

Le Secrétaire
Jacques QUANTIN